

**Programme 2013 de travaux de
maintenance dans les collèges publics**

Rapport n° CP/2013/16

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les collèges pour l'année 2013. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif

Lors de la session plénière du 10 décembre 2012, le Conseil Général a adopté le budget primitif de l'année 2013 et les crédits suivants du programme de travaux de maintenance dans les collèges :

- 8,4 M€ pour effectuer les travaux de maintenance, de mise aux normes et également d'amélioration fonctionnelle des bâtiments et des logements de service (7,5 M€ en investissement et 0,9 M€ en fonctionnement),
- 0,3 M€ de subvention pour les travaux de maintenance, de mise aux normes et également d'amélioration fonctionnelle des bâtiments menés par les collectivités qui font appel à responsabilité (sur la base de 90% des dépenses hors taxes + l'intégralité de la TVA).

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme détaillé en annexe.

Pour l'année 2013, l'effort principal porte sur la mise en conformité réglementaire des locaux, la maintenance des bâtiments et l'amélioration fonctionnelle des espaces pédagogiques et des locaux d'accompagnement à l'enseignement.

Ainsi au niveau de la sécurité dans les collèges, un programme prioritaire de mise à niveau est intégré pour tenir compte, à la fois des remarques des commissions de sécurité et de l'évolution de la réglementation, en vue d'obtenir une mise en sécurité des établissements conforme aux exigences réglementaires.

Concernant la maintenance, les efforts se poursuivent tant au niveau du traitement des enveloppes des bâtiments, de la réfection des étanchéités de toiture, et du remplacement des menuiseries extérieures (collèges de Wingen sur Moder, Frison Roche à La Broque, Pasteur et Stockfeld à Strasbourg) que de la rénovation des installations thermiques (2^e tranche du collège Le Ried à Bischheim et 3^e tranche du collège Kléber à Haguenau).

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation par l'extérieur des façades et des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais des certificats d'énergie.

D'importants travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes handicapées seront engagés au collège Paul Wernert d'Achenheim.

Différents travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments et des équipements sont également prévus (peinture, revêtement de sol, sanitaire, chauffage, équipements de cuisine...) ainsi que des actions sur les espaces extérieurs.

A ces travaux portant sur la pérennité et l'entretien des bâtiments s'ajoutent, pour assurer le confort des utilisateurs, la poursuite du programme de traitement acoustique et d'amélioration de l'éclairage des salles de classe.

Le programme intègre également des restructurations partielles de certains espaces pédagogiques et administratifs ainsi que des locaux d'accompagnement à l'enseignement. Il s'agit d'adapter les locaux existants, notamment les salles de sciences et de technologie, aux normes dimensionnelles et fonctionnelles appliquées aujourd'hui par le Département du Bas-Rhin dans les collèges, afin de créer un environnement propice au travail des élèves et des professeurs. Les principales restructurations partielles programmées en 2013 concernent les collèges de Cronembourg (restructuration externat bât A 2^e étage, études pour la création d'un atelier d'horticulture), Erasme (SEGPA), Kléber à Haguenau (études pour la restructuration de la SEGPA) et Hoerdts (études pour la restructuration du pôle techno et science).

Deux collèges (Seltz et Soultz-sous-Forêts) bénéficient d'une gestion directe par les collectivités responsables dans le cadre de l'Appel à Responsabilité, sachant que le service Gestion et Entretien du Patrimoine assure la préparation des programmes avec les établissements. La subvention prévue par le Département au BP 2013 pour ces deux collèges s'élève à 0,3 M€.

C'est donc un programme de 8,7 M€ qui sera engagé en 2013 par le Département du Bas-Rhin au niveau des travaux de gros entretien et de maintenance dans les collèges.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par la délibération du conseil général du 10 décembre 2012, en matière d'investissement en faveur des collèges d'enseignement public du Bas-Rhin, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise son président :

- à lancer les travaux de maintenance dans les collèges d'enseignement public dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe
- à signer, pour les opérations correspondantes, les conventions relatives à la participation du Département, aux travaux engagés par les communes ou groupements de communes ayant fait appel de responsabilité
- à signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL